

1. Convention

Les représentants soussignés des organisations de pèlerins acceptent de former la "Communauté d'intérêts (CI) Swiss Camino".

2. But :

L'objectif de la CI Swiss Camino est d'échanger des informations entre les différentes organisations de pèlerins et de coordonner leurs projets.

3. Fonctionnement

La Communauté d'intérêts (CI) Swiss Camino

- a) se réunit une fois par an pour information. L'organisation, la coordination et la gestion de la rencontre sont assurées annuellement par les différentes organisations de pèlerins. La date, le lieu de la prochaine rencontre, l'organisation qui invite les participants et son point de contact sont déterminés un an à l'avance.
- b) tient une liste des organisations de pèlerins qui participent à la CI, et
- c) coordonne les projets communs.

4. Organisations de pèlerins participantes

- a) La CI est ouverte aux organismes, associations, réseaux, associations et organisations qui encouragent les pèlerinages.
- b) Ces organisations de pèlerins peuvent participer aux réunions de la CI avec un maximum de 2 personnes.
- c) D'autres organisations et des organisations nouvellement créées peuvent participer à la CI à tout moment.

5. Finances

Les frais de participation aux réunions de la CI sont à la charge de l'organisation de pèlerins participante. L'organisation de pèlerins qui organise la réunion annuelle paie la location d'une salle de conférence. Le financement des projets est convenu au cas par cas.

Zürich, le 16 février 2019

Déclaration d'adhésion à CI Swiss Camino

Nous adhérons à la CI Swiss Camino et acceptons explicitement l'accord du 16 février 2019 ci-dessus.

Association :

Nom et adresse du représentant :

.....

Adresse e-mail : Tél.

Lieu et date :

Signature :
